



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 07 février 2026
09h30

PROCES VERBAL **Projet**

Présents :

Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Louis AYNES, Valérie HUBEAU, Jacqueline JABBOUR, Françoise ROCHE

Pouvoirs :

Jean-François CARTON a donné pouvoir à Louis AYNES.

Claire CLEMENT a donné pouvoir à Françoise ROCHE.

Audrey PEURIERE a donné pouvoir à Françoise CLEMENT.

Absents : Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER

Votants : 9

Majorité absolue : 5

Secrétaire de séance : Françoise ROCHE

Liste des documents adressés avant le conseil de ce jour ou distribués, aux conseillers municipaux :

- PV réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2025
- Le projet de déroulé du Conseil Municipal de ce jour
- Gazette du conseil communautaire du 09 décembre 2025
- Avenant EPORA
- Document de présentation CLECT
- Rapport de la CLECT
- Attributions de Compensation à la suite du transfert de l'assainissement
- Modèle de délibération approbation CLECT
- Compte-rendu 2^{ème} conseil d'école
- L'eau potable en Auvergne Rhône-Alpes
- Bilan annuel avec la Roannaise de l'Eau
- Marché SIEL

1. Lecture du Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 11 décembre 2025

Madame le Maire relit le projet de procès-verbal établi suite à la réunion des membres du conseil municipal en date du 11 décembre 2025. Ce projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers municipaux soit par mail, joint à la nouvelle convocation, soit sous format papier. Les conseillers municipaux déclarent valider ce projet à l'unanimité (9 voix pour).

Le PV validé est co-signé par Madame le Maire et le secrétaire de séance du 11 décembre 2025.

2. Formalités, administratif

2.1. Urbanisme

Un état des Déclarations Préalables, demandes de Certificats d'Urbanisme, projets de vente, est présenté aux conseillers.

2.2. Locations

Le T4 situé 12 impasse de l'Ancienne Cure sera libéré le 15/02/2026.

Une recherche de locataire est en cours.

Les conseillers valident le retour de la caution (500 €) en faveur de Madame WEBER si l'état des lieux le permet.

Café de Grézolles : Madame PATRUNO, locataire gérante du Café de GREZOLLES, a souhaité arrêter son activité le 31 janvier 2026 ;

L'état des lieux est fixé pour la semaine 07.

Les conseillers valident le retour de la caution (300 €) en faveur de Madame PATRUNO si l'état des lieux le permet.

2.3. Multiservices

Le projet a été modifié avec la suppression de l'appartement.

Pour signature définitive de la vente, l'EPOA requiert la rédaction et la validation d'un avenant ramenant le projet à « Création d'un multiservices dans un bâtiment ancien ».

→ Déroulé définitif :

- Mardi 27 janvier à la FOUILLOUSE (Maître GARDE) : signature du compromis soumis à l'ajout d'un avenant

- Rédaction de l'avenant par l'EPOA qui le transmet pour avis et validation à la commune de GREZOLLES et à la CCVAI

- Validation de cet avenant en conseil municipal de GREZOLLES le 07 février 2026

- Validation de cet avenant en conseil communautaire (CCVAI) le 17 février 2026

- Validation en commission EPOA le 6 mars 2026

- Signature de la vente à la FOUILLOUSE (Maître GARDE) le jeudi 12 mars 2026 à 14h.

L'avenant proposé par l'EPOA a été transmis en amont aux conseillers municipaux qui, après débat, délibèrent et le valide en l'état à l'unanimité (9 voix pour)

2.4. Personnel communal

Le statut de Madame Huguette BANUS, adjoint technique administratif sur GREZOLLES, cadre C, évolue vers le statut de rédacteur effectuant le travail de secrétaire de mairie, cadre B.

Ce poste, inexistant sur la commune de GREZOLLES, doit être créé.

Après débat, les conseillers municipaux délibèrent et valident à l'unanimité (9 voix pour) la création de ce poste.

Madame BANUS sera nommée sur le poste nouvellement créé par arrêté du Maire.

2.5. Elections municipales

Une réunion publique a été organisée en mairie le 1^{er} février 2026 avec une bonne participation :

- Information sur le rôle du maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- Que se passe-t-il en cas d'absence de liste ?
- Quels sont les changements dans le mode de scrutin ?
- Ouverture de la campagne : lundi 2 mars 2026 à 0h.
- Installation des panneaux électoraux : ils devront être mis en place à partir du lundi 2 mars 2026 à 0h.
- Permanences des 15 et 22 mars 2026 (tenue du Bureau de Vote) : 1^{ère} proposition

Dimanche 15 mars ET dimanche 22 mars (ajustement si nécessaire entre les 2 tours)	
8h à 10h30	- CLEMENT Françoise - JABBOUR Jacqueline - MOREAU Olivier
10h30 à 13h	- AYNES Louis - GARRIVIER Laure - ROCHE Françoise
13h à 15h30	- HUBEAU Valérie - MOREAU Olivier - PEURIERE Audrey
15h30 à 18h	- CARTON Jean-François - CLEMENT Claire - HUBEAU Valérie

2.6. Jurés d'assises

Comme chaque année, il convient d'établir la liste des jurés d'assises en procédant au tirage au sort d'électeurs issus de notre liste électorale.

Sur notre canton 24 jurés doivent être proposés dont :

- 2 jurés sur la commune de Boën-sur-Lignon
- 2 jurés sur la commune de Champdieu
- 1 juré pour la commune de Marcilly-le-Châtel
- 1 juré pour la commune de Montverdun
- 1 juré pour la commune de Noirétable
- 1 juré pour la commune de Saint-Germain-Laval

16 jurés restent à proposer par tirage au sort entre les autres communes du canton.

La commune de Boën-sur-Lignon se charge de tirer au sort les communes concernées qui auront ensuite la charge de tirer au sort les jurés à proposer.

3. Travaux

3.1. Travaux ASF

L'entreprise INGEROP doit intervenir pour ASF en tant que maître d'œuvre dans le cadre de la réparation de la buse métallique n°4710 traversant l'A89.

Durant les travaux, l'accès à la buse sera condamné.

Il conviendra de prévenir les utilisateurs VTT.

Le gabarit des véhicules passant par cette buse sera légèrement réduit. Les riverains ont été consultés.

Sans opposition de leur part, les travaux ont été validés.

3.2. Espace jeunes

La demande de subvention est déposée auprès du Département.

Le dossier est en cours d'examen.

Les conseillers décident de laisser porter ce projet par la prochaine mandature.

4. Finances

4.1. Prêt Relais auprès de la Caisse d'Epargne

Les fonds ont été débloqués au 31/12/2025, ce qui permettra de régler l'achat à l'EPORA.

4.2. Multiservices :

Les dossiers de demande de subvention sont réajustés. L'attestation de propriété sera fournie au plus vite.

4.3. Assainissement

Les communes ont procédé au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026.

La CCVAI a délégué sa compétence au Syndicat de la Bombarde.

A la date du transfert, les services assainissement des communes sont globalement en situation de déséquilibre financier et donc financés par des apports des budgets principaux des communes.

Il a donc été décidé que la CCVAI continuerait de financer par contribution le SM de la Bombarde au titre de sa compétence assainissement collectif.

Les communes, parallèlement, verront leur attribution de compensation diminuer en application du principe de transfert de charges, ce qui permettra de financer la contribution versée par la CCVAI au Syndicat.

Dans ce cadre, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 29 janvier 2026 afin de procéder à l'évaluation des transferts de charges de chaque commune. Pour Grézolles :

- La section de fonctionnement est déséquilibrée à hauteur de -10 471€ avec un volume de remboursement de l'emprunt en capital de 12 500€/an, ce qui explique l'écart important entre le déficit de fonctionnement et la CAF (Capacité d'Autofinancement) nette.

La refacturation du personnel par la commune au Syndicat Mixte de la Bombarde dans le cadre de la convention de mise à disposition se montera à 2 025€

Après débat, les conseillers municipaux délibèrent et approuvent à l'unanimité (9 voix pour) :

-la réduction de l'attribution de compensation à hauteur de 10 471 € / an

-la refacturation du personnel par la commune au SM la Bombarde à hauteur de 2 025 €.

5. Questions diverses

5.1. Date potentielle pour le prochain conseil municipal (budget) :

7 mars 2026 à 9h30

5.2. Intervention de Françoise ROCHE

Suite à la fermeture du Café de Grézolles, un petit groupe demande s'il y a possibilité d'utiliser le local pour créer un point de rencontre sur le village dans l'attente d'un éventuel nouveau gérant.

Les conseillers adhèrent cette excellente initiative.

Les modalités techniques seront discutées entre le groupe de bénévoles et la mairie.

5.3. Vitesse signalée

- rue du Val d'Aix
- Montée de la Chaux

La portion terrasse de la rue du Père Lachaise sera réouverte.

5.4. J'aime La Loire Propre

Les conseillers valident l'annulation de la tenue de cette manifestation le samedi 7 mars 2026.

Prochaine mandature : Monsieur AYNES fait remarquer qu'une petite formation serait nécessaire pour les futurs « délégués Bombarde », le sujet étant technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h54.